

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT**

**MANCHE**

**Nombre de conseillers**

- |               |           |
|---------------|-----------|
| - en exercice | <b>11</b> |
| - présents    | <b>8</b>  |
| - votants     | <b>9</b>  |
| - absents     | <b>3</b>  |
| - exclus      | <b>0</b>  |

Date de convocation :

**12 mai 2009**

Date d'affichage :

**12 mai 2009**

**OBJET**

**SUBVENTION  
ASSOCIATION DES  
PARENTS D'ELEVES  
ECOLE DE HARDINVEST**

**OBJET**

**ADHESION AU FONDS  
D'AIDE AUX JEUNES EN  
DIFFICULTES  
ANNEE 2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **20 mai 2009**

L'an deux mille neuf, le 20 mai à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

**Etaient présents :**

Mr Philippe LAMORT ; Mme Françoise BLAIZOT ; Mr Yves FOSSEY ; Mr Nicolas DUBOST ; Mr Jacques GERMAIN ; Mme Agnès ENAULT ; Mr Patrice SACHE ; Mr Bruno LEGRAND ;  
**Absents excusés :** Mme Frédérique SALMON (Pouvoir à Mr Philippe LAMORT)

Mr Philippe GERMAIN

Mr Pascal PALMER

Mme Françoise BLAIZOT a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal, unanime décide de verser une subvention de 30 € à l'association des parents d'élèves de l'école de HARDINVEST afin de permettre aux enfants de faire un voyage scolaire à Guernesey.

Comme chaque année, le Conseil Municipal, unanime, décide de renouveler son adhésion au fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour un montant de 0.23 € par habitant soit  $0.23 * 418 \text{ hab.} = 96.14 \text{ €}$ .

Mr le Maire précise qu'à titre exceptionnel, le mandatement de la participation s'élèvera à 50% de l'engagement soit 48.07 € compte tenu des ressources propres du Fonds.

**OBJET****FONDS DE SOLIDARITE  
POUR LE LOGEMENT  
PARTICIPATION  
FINANCIERE 2009**

Comme chaque année, le Conseil Municipal, unanime, décide de reporter son adhésion au Fonds de Solidarité pour le logement pour un montant de 0.60 € par habitant soit  $0.60 * 418 \text{ hab.} = 250.80 \text{ €}$

Mr le Maire précise qu'à titre exceptionnel, le mandatement de la participation s'élèvera à 50% de l'engagement soit 125.40 € compte tenu des ressources propres du Fonds.

**OBJET****EMPIERREMENT DES  
CHEMINS COMMUNAUX**

Suite à la présentation des différents devis concernant l'empierrement des chemins communaux, le conseil municipal unanime décide de retenir l'entreprise Hubert HAMEL pour effectuer les travaux d'un montant total de 10 200 € HT soit 12 199.20 € TTC.

Devis qui se présente de la façon suivante :

- La Chasse Parcot	1 930 € HT
- Le Lavoir	400 € HT
- La Chasse Les Patous	2 910 € HT
- Aménagement des trottoirs	1 060 € HT
- La Chasse du Fay	3 900 € HT

Le Conseil Municipal unanime autorise Mr Le Maire à signer les devis.

**OBJET****TERRAIN MULTISPORTS**

Le Conseil municipal, unanime décide d'acquérir un terrain multisports pour un montant de 28 194.10 € HT soit 33 720.14 € TTC suivant la proposition de l'entreprise HUSSON International.

Le conseil municipal, unanime autorise Mr Le Maire à signer le devis correspondant pour la réalisation de l'opération et d'acquitter la facture correspondante.

La dépense est inscrite à l'article 2313 Programme 61 Terrain de jeux

**OBJET****FRAIS DE SCOLARITE  
2008/2009  
ECOLE DE HARDINVEST**

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour régler les frais de scolarité de l'école de HARDINVEST pour un montant total de 7 440 €.

Nombre d'enfants : 24

Coût par enfant : 310 €

**OBJET****QUESTIONS DIVERSES**

Une demande de subvention a été demandée par l'Association « Ecole du spectacle Petit Pas ». Le Conseil municipal a rejeté cette demande.  
Mr Le Maire a présenté au Conseil Municipal le compte rendu d'activité de concession d'ERDF ainsi que le rapport annuel d'activité de l'année 2007 du Syndicat Electrification de Bricquebec.